

Comptes de l'exercice 2024
Ventes des sous-stations du M2
Modification du règlement pour la Municipalité

Préavis N° 2025 / 09

Lausanne, le 10 avril 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Les comptes 2024 de la Ville de Lausanne présentent un déficit de 19.4 millions de francs, en amélioration de CHF 61.4 millions par rapport au budget. Malgré un contexte toujours très incertain, la Municipalité poursuit sa stratégie pour répondre aux enjeux du Plan climat et continue de développer ses prestations auprès de la population, notamment avec la création de places d'accueil en pré- et para-scolaire. Résolument tournée vers l'avenir, la Municipalité se donne les moyens de ses ambitions avec des investissements à hauteur de CHF 176.2 millions.

Les comptes de la Ville présentent un résultat meilleur que prévu lors du budget 2024. Le déficit est de CHF 19.4 millions, sur un budget total de CHF 2'206 millions soit 0.9%, à l'issue d'une nouvelle année marquée par un environnement incertain dans un contexte géopolitique tendu. La Municipalité a fait des choix forts pour assurer la mutation de Lausanne et répondre aux défis actuels et futurs et ceci, sans renoncer à une gestion rigoureuse des finances communales.

Prise de manière globale, et dans la ligne des exercices précédents, l'évolution des charges apurées est maîtrisée (+1.0%). Hors achats d'énergie des Services industriels (SIL), cette augmentation des charges est principalement liée à l'adaptation de la masse salariale de CHF 24.2 millions (annuités et indexation de 1.7%), à l'augmentation des amortissements (CHF +17.1 millions) essentiellement liée à une politique d'investissement dynamique, ainsi qu'aux éléments péréquatifs (facture sociale et alimentation du fonds) (CHF +11.4 millions) et à l'augmentation des charges liées au développement des places d'accueil au scolaire et pré-scolaire (CHF +9,3 millions). Les comptes 2024 reflètent également la mise en œuvre de la politique publique prioritaire du plan climat.

La progression des revenus de fonctionnement est légèrement supérieure à la progression des charges. Elle est de 1.7% notamment en raison de revenus fiscaux supérieurs aux comptes 2023 (CHF +21.7 millions). La hausse des revenus fiscaux est pour moitié liée aux personnes physiques (CHF 10.2 millions), soit 2.5% de plus par rapport à 2023, notamment en lien avec la dynamique démographique.

Les revenus en lien avec l'impôt sur les personnes morales sont stables par rapport à 2023 et demeurent, dix ans plus tard, inférieurs de CHF 16.0 millions à ceux qui prévalaient avant le début des réformes fiscales.

Le niveau des investissements a été maintenu à un niveau très élevé comme observé ces dernières années avec CHF 176.2 millions bruts (montant moyen annuel 2016-2023 : CHF 152.8 millions). Parmi les grands projets liés au Plan climat, CHF 64.3 millions ont été consacrés à l'entretien et au développement des réseaux (énergie) et, CHF 25.3 millions investis en lien avec la mobilité (axes forts, tramway, pôle-gare, mobilité active, assainissement du bruit routier). La Municipalité a également poursuivi ses investissements dans la rénovation et la construction de bâtiments scolaires et pour la pratique sportive (CHF 19.9 millions) ainsi que dans l'efficacité énergétique des bâtiments à hauteur de CHF 12.5 millions. D'autres

investissements ont été consentis pour le projet Métamorphose (CHF 15.5 millions), dans le domaine de l'informatique (CHF 10.4 millions) et dans le domaine de l'eau (CHF 7.1 millions).

Ce haut niveau d'investissement nécessaire pour préparer Lausanne aux défis actuels et futurs conduit à une augmentation ponctuelle de la dette nette qui est passée à CHF 2.07 milliards en 2024 (CHF 2.01 milliards en 2023). La réduction de l'endettement net en CHF par habitant est de 16% depuis 2012.

La Municipalité continue de déployer des mesures qui optimisent sa gestion financière, notamment grâce au déploiement de la troisième démarche PSAF III. Cette dernière a permis des améliorations financières pérennes reportées aux comptes 2024 d'un montant cumulé de CHF 6.5 millions entre 2023 et 2024. Un potentiel d'améliorations financières de l'ordre de CHF 11.2 millions est déjà identifié au budget 2025.

Dans un environnement où les risques financiers sont toujours présents en lien avec la situation géopolitique et le renchérissement, la Municipalité a fait le choix de continuer à avancer, de ne pas ralentir et de maintenir ses efforts pour assurer la qualité de vie des Lausannoises et Lausannois d'aujourd'hui et de demain.

Enfin, en ce qui concerne le traitement des membres de la Municipalité, l'allocation pour le renchérissement sera limitée et calculée sur le salaire médian du personnel fixe de l'administration communale.

Le présent préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

14. Une administration exemplaire

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes de 2024 :

Compte administratif

(Comptes de fonctionnement et investissement du patrimoine administratif)

Comptes 2023	BUDGET 2024 (y c. crédits suppl.)		Comptes 2024	ECARTS
CHF	CHF		CHF	CHF
		COMPTE DE RESULTAT		
2'103'372'049	2'205'710'000	Total des charges	2'183'955'137,64	-21'754'862
2'099'857'042	2'124'886'700	Total des revenus	2'164'527'325,60	39'640'626
-3'515'007	-80'823'300	Excédent de charges (-) ou de revenus (+)	-19'427'812,04	61'395'488
141'419'612	128'503'400	Amortissements du patrimoine administratif	148'660'829,15	20'157'429
30'039'394	-49'787'000	Mouvement sur les provisions, fonds de réserve	-36'118'467,04	13'668'533
167'943'999	-2'106'900	Autofinancement du compte de fonctionnement	93'114'550,07	95'221'450
-158'446'286	-250'320'000	Investissements nets du patrimoine administratif	-156'746'054,25	93'573'946
9'497'713	-252'426'900	Excédent (+) ou insuffisance (-) d'autofinancement du compte de fonctionnement	-63'631'504,18	188'795'396
		COMPTE DES INVESTISSEMENTS		
170'095'607	328'008'000	Total des dépenses	176'234'266,66	-15'1773'733
11'649'321	77'688'000	Total des recettes	19'488'212,41	-58'199'788
158'446'286	250'320'000	Investissements nets du patrimoine adm.	156'746'054,25	

2. Objet du préavis

Conformément à l'article 93, lettre c), de la loi du 28 février 1956 sur les communes, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes de 2024.

3. Table des matières

1. Résumé	1
2. Objet du préavis	3
3. Table des matières	3
Comptes de l'exercice 2024	4
3.1 Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2024.....	4
3.1.1 Compte de fonctionnement.....	4
3.1.2 Compte des investissements du patrimoine administratif.....	17
3.1.3 Plafond d'endettement	18
3.1.4 Bilan général.....	19
4. Vente des sous-stations du M2 aux transports publics de la région lausannoise (tl) ...	21

5. Indexation du traitement des membres de la Municipalité	22
6. Impact sur le développement durable	22
7. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap	22
8. Conclusions	23

Comptes de l'exercice 2024

3.1 Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2024

3.1.1 Compte de fonctionnement

	Charges	Revenus	Excédent des charges (-) ou des revenus (+)
Budget initial	2'194'392'300	2'117'379'700	-77'012'600
Crédits supplémentaires	11'317'700	7'507'000	-3'810'700
Budget final	2'205'710'000	2'124'886'700	-80'823'300
Comptes 2024	2'183'955'138	2'164'527'326	-19'427'812
Ecart	-21'754'862	39'640'626	61'395'488
	-0,99%	1,87%	

Sur ces mêmes bases, le détail par nature du compte de fonctionnement de l'exercice 2024 s'établit comme suit :

Résultat par catégorie	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart (+/-) B2024 - C2024	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
3 Charges	2'103'372'049	2'205'710'000	2'183'955'138	-21'754'862	-0.99
30 Charges de personnel	621'214'169	669'259'800	645'386'049	-23'873'751	-3.57
31 Biens, services et marchandises	593'365'652	688'876'200	655'058'948	-33'817'252	-4.91
32 Intérêts passifs	41'693'078	43'840'000	43'368'580	-471'420	-1.08
33 Amortissements	162'369'024	153'423'100	179'499'467	26'076'367	17.00
35 Dédommagements à des collectivités publiques	330'104'881	341'747'100	336'350'939	-5'396'161	-1.58
36 Subventions accordées	129'195'585	130'004'700	131'779'668	1'774'968	1.37
37 Subventions à redistribuer	24'202'365	0	24'201'735	24'201'735	N/A
38 Attributions aux réserves	103'840'794	65'629'900	56'339'772	-9'290'128	-14.16
39 Imputations internes	97'386'500	112'929'200	111'969'980	-959'220	-0.85
4 Revenus	2'099'857'042	2'124'886'700	2'164'527'326	39'640'626	1.87
40 Impôts	604'326'103	580'820'000	626'018'849	45'198'849	7.78
41 Patentes, concessions	1'286'693	2'176'000	1'604'623	-571'377	-26.26
42 Revenus des biens	137'283'316	120'683'100	139'690'907	19'007'807	15.75
43 Taxes, ventes et prestations facturées	801'815'671	817'939'100	807'393'053	-10'546'047	-1.29
44 Part à des recettes sans affectation	9'999'544	10'000'000	10'094'384	94'384	0.94
45 Dédommagements de collectivités publiques	341'479'297	361'048'600	345'924'239	-15'124'361	-4.19
46 Subventions acquises	8'276'153	3'873'800	5'171'316	1'297'516	33.49
47 Subventions à redistribuer	24'202'365	0	24'201'735	24'201'735	N/A
48 Prélèvements sur les réserves	73'801'400	115'416'900	92'458'239	-22'958'661	-19.89
49 Imputations internes	97'386'500	112'929'200	111'969'980	-959'220	-0.85
RESULTAT					
Excédent de charges (-) ou de revenus (+)	-3'515'007	-80'823'300	-19'427'812	61'395'488	

Les écarts par rapport au budget, crédits supplémentaires compris, sont principalement les suivants :

3 CHARGES

30 Charges de personnel

-CHF 23.9 millions ou -3.6%

	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart (+/-) B2024 - C2024	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Culture et développement urbain	39'188'815.38	41'669'100	41'003'081.21	-666'018.79	-1.6
Sécurité et économie	167'826'365.06	175'538'100	168'678'352.64	-6'859'747.36	-3.9
Sports et cohésion sociale	70'253'391.32	76'830'200	72'991'649.97	-3'838'550.03	-5.0
Logement, environnement et architecture	70'206'171.49	73'691'500	71'881'392.43	-1'810'107.57	-2.5
Enfance, jeunesse et quartiers	118'533'155.86	140'396'300	130'165'072.75	-10'231'227.25	-7.3
Finances et mobilité	83'759'980.96	88'909'700	86'521'579.57	-2'388'120.43	-2.7
Services industriels	71'446'289.15	81'924'900	74'144'920.32	-7'779'979.68	-9.5
Sous-total	621'214'169.22	678'959'800	645'386'048.89	-33'573'751.11	-4.9
Correctif de la masse salariale	0.00	-9'700'000	0.00	9'700'000.00	-100.0
Total	621'214'169.22	669'259'800	645'386'048.89	-23'873'751.11	-3.6

Dans ce secteur de charges, on relève qu'une économie de CHF 23.9 millions est globalement réalisée dans l'ensemble des services de la Ville. Les directions Enfance,

jeunesse et quartiers (EJQ) (écart de CHF 10.2 millions favorable par rapport au budget) et SIL (écart de CHF 7.8 millions favorable par rapport au budget) représentent la majeure partie de la variation observée. A noter que les services commercialisés SIL et Service de l'eau (EAU) (CHF 1.5 million) totalisent une économie de CHF 9.3 millions.

31 Biens, services et marchandises**-CHF 33.8 millions ou -4.9%**

	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart (+/-) B2024 - C2024	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	15'607'783.53	18'699'200	16'524'261.40	-2'174'938.60	-11.6
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles (sans électr., gaz & chauffage à distance)	28'036'010.51	27'201'600	29'374'437.25	2'172'837.25	8.0
Autres fournitures et marchandises	12'057'134.28	14'079'000	12'228'277.80	-1'850'722.20	-13.1
Frais d'entretien (immeubles, routes, installations, objets mobiliers)	46'496'315.39	54'681'800	48'393'535.00	-6'288'265.00	-11.5
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	52'147'087.98	58'730'300	55'477'384.40	-3'252'915.60	-5.5
Honoraires et prestations de services	142'595'355.24	168'186'600	151'936'904.27	-16'249'695.73	-9.7
Autres dépenses en biens, services et marchandises	56'301'104.75	64'816'800	55'203'674.27	-9'613'125.73	-14.8
Sous-total	353'240'791.68	406'395'300	369'138'474.39	-37'256'825.61	-9.2
Achats d'énergie par les SIL (électricité, gaz & chauffage à distance)	240'124'859.94	282'480'900	285'920'473.34	3'439'573.34	1.2
Total	593'365'651.62	688'876'200	655'058'947.73	-33'817'252.27	-4.9

La variation de CHF 33.8 millions favorable par rapport au budget s'explique par des économies réalisées sur l'ensemble des directions à l'exception de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture (LEA) qui clôture les comptes 2024 en léger dépassement de CHF 0.5 million.

Par nature, les économies les plus significatives, toutes directions confondues, ont été les suivantes :

CHF 16.2 millions sur la nature « 318 - Honoraires et prestations de services »

CHF 8.8 millions sur la nature « 319 - Impôts, taxes, cotisation et frais divers »

CHF 4.1 millions sur la nature « 314 - Entretien des immeubles, routes et territoire »

CHF 3.3 millions sur la nature « 316 - Loyers, fermages et redevances d'utilisation »

32 Intérêts passifs**-CHF 0.5 million ou -1.1%**

	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart (+/-) B2024 - C2024	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Intérêts des dettes	41'674'607.83	43'700'000	43'363'955.63	-336'044.37	-0.8
Autres intérêts passifs	18'470.29	140'000	4'624.55	-135'375.45	-96.7
Total	41'693'078.12	43'840'000	43'368'580.18	-471'419.82	-1.1

Ce poste n'entraîne pas de commentaire particulier.

33 Amortissements**+CHF 26.1 millions ou +17.0%**

	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart (+/-) B2024 - C2024	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	6'500'421.82	9'000'000	7'675'123.09	-1'324'876.91	-14.7
Autres pertes, défalcatons et moins-values	11'264'000.46	7'598'800	11'734'724.76	4'135'924.76	54.4
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	96'726'745.46	94'407'200	103'054'434.18	8'647'234.18	9.2
Amortissements du patrimoine administratif des SIL	44'692'866.09	34'096'200	45'606'394.97	11'510'194.97	33.8
Amortissements du patrimoine financier	3'184'990.42	8'320'900	11'428'789.83	3'107'889.83	37.4
Total	162'369'024.25	153'423'100	179'499'466.83	26'076'366.83	17.0

Les défalcatons d'impôts (chiffre communiqué par l'Administration cantonale des impôts - ACI) ont été moins importantes que prévu (CHF 1.3 million). Les autres pertes, défalcatons et moins-values sont supérieures au budget de CHF 4.1 millions et résultent principalement de l'augmentation de la provision en lien avec les débiteurs pour CHF 3.2 millions.

Concernant les amortissements du patrimoine administratif (CHF 20.2 millions), les évolutions par direction sont les suivantes :

- Culture et développement urbain (CD) : CHF 2.7 millions
- Sécurité et économie (SE) : CHF -2.1 millions
- Sports et cohésion sociale (SCS) : CHF 0.6 millions
- Logement, environnement et architecture (LEA) : CHF 5.1 millions
- Enfance, jeunesse et quartiers (EJQ) : CHF 1.9 millions
- Finances et mobilité (FIM) : CHF 0.5 millions
- Services industriels (SIL) : CHF 11.5 millions

La variation observée aux SIL soit CHF 11.5 millions est expliquée par un amortissement exceptionnel des investissements 2024 dans le chauffage à distance (production et réseau) au patrimoine administratif. Ces amortissements sont compensés par un prélèvement sur le fonds « Transition énergétique » (rubrique 48).

Quant à la hausse des amortissements du patrimoine financier de CHF 3.1 millions par rapport budget, cette-dernière s'explique par l'amortissement de la participation dans Romande Energie Holding et la BCV en application des règles comptables en vigueur pour un impact de CHF 7.6 millions. A noter que cet amortissement est sans impact sur le résultat car un prélèvement d'un montant équivalent a été effectué dans le dans le Fonds de réserve pour fluctuation de valeurs des placements, prêts et participations permanentes (rubrique 48). Par ailleurs, l'effet défavorable au groupe 33 est partiellement compensé par un montant de CHF -2.1 millions à mettre en relation au Service du logement et des gérances (SLG), par des reports de travaux en lien avec le crédit d'assainissement énergétique et à la rénovation des bâtiments. Les autres variations sont peu significatives.

35 Dédommagements à des collectivités publiques -CHF 5.4 millions ou -1.6%

	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart (+/-) B2024 - C2024	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	134'283'662.59	128'000'000	137'885'593.00	9'885'593.00	7.7
Participation à la cohésion sociale	95'207'403.80	107'000'000	102'985'174.60	-4'014'825.40	-3.8
Participation à des entreprises de transports	82'192'145.35	88'000'000	74'054'950.60	-13'945'049.40	-15.8
Réforme policière	7'838'431.00	8'000'000	7'903'328.00	-96'672.00	-1.2
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	2'642'900.09	2'600'000	2'674'075.59	74'075.59	2.8
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton	919'834.50	921'000	938'372.50	17'372.50	1.9
Emoluments du Contrôle des habitants	1'666'374.20	0	2'192'257.20	2'192'257.20	-
Taxes de séjour	3'552'445.80	5'920'000	5'943'366.90	23'366.90	0.4
Contribution à la fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)	710'802.40	713'000	721'825.00	8'825.00	1.2
Autres dédommagements	1'090'881.21	593'100	1'051'995.92	458'895.92	77.4
Total	330'104'880.94	341'747'100	336'350'939.31	-5'396'160.69	-1.6

S'agissant de l'ensemble constitué de la participation cohésion sociale (CHF -4.0 millions) et de la contribution au Fonds de péréquation intercommunal (CHF +9.9 millions), on aboutit à un excédent de charges de CHF 5.9 millions (y compris les effets des décomptes 2023 intervenus dans les comptes 2024).

La participation aux entreprises de transports présente un écart favorable par rapport au budget de CHF -13.9 millions s'expliquant essentiellement par la diminution des charges des tl par rapport au budget.

Enfin, un changement de méthode comptable concernant les émoluments du Contrôle des habitants (sans impact au résultat, comptabilisation au brut au lieu du net cf. groupe 45) pour CHF 2.2 millions complète l'explication de la variation.

36 Subventions accordées +CHF 1.8 million ou +1.4%

Le détail de cet écart, par direction, s'établit comme il suit :

	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart (+/-) B2024 - C2024	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Culture et développement urbain	63'742'408.78	61'773'200	65'156'966.09	3'383'766.09	5.5
Sécurité et économie	1'065'023.10	672'800	600'063.50	-72'736.50	-10.8
Sports et cohésion sociale	34'274'265.93	36'251'200	35'140'294.30	-1'110'905.70	-3.1
Logement, environnement et architecture	2'518'299.93	3'637'000	3'289'701.65	-347'298.35	-9.5
Enfance, jeunesse et quartiers	17'096'644.83	16'970'900	17'141'648.92	170'748.92	1.0
Finances et mobilité	10'498'942.34	10'699'600	10'450'993.13	-248'606.87	-2.3
Total	129'195'584.91	130'004'700	131'779'667.59	1'774'967.59	1.4

A la Direction de la culture et du développement urbain, l'augmentation de CHF 3.4 millions s'explique principalement par un changement de méthode comptable suite à la création des fonds « subventions casuelles ». Cette création a entraîné une mauvaise budgétisation des charges au budget 2024 qui se trouve sous-évalué d'environ CHF 2.8 millions. Une fois cet impact retiré, le budget est tenu sans déviation majeure au niveau des services, à l'exception de la Direction des sports et de la cohésion sociale où la diminution s'explique

principalement au Service des sports par une couverture de déficit du Centre sportif de Malley S.A. inférieure au budget escompté (-CHF 0.7 million).

37 Subventions à redistribuer

CHF 24.2 millions

L'augmentation de CHF 24.2 millions est due à un changement de méthode comptable. Les subventions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) encaissées (nature 47) puis redistribuées (nature 37) par la Ville aux différentes institutions privées d'accueil de la petite enfance, étaient jusqu'ici portées au bilan. Cette méthode comptable a été modifiée durant l'exercice 2023 : ces subventions transitent désormais par le compte de fonctionnement. A noter que ce changement est sans impact sur le résultat, une contrepartie du même montant se trouvant en nature 47 (cf infra).

38 Attributions aux réserves

-CHF 9.3 millions ou -14.2%

	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart (+/-) B2024 - C2024	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fonds de risques pour institutions culturelles	298'790,96	50'000	375'571,87	325'571,87	651,1
Fonds d'invest. pour les productions culturelles	50'000,00	50'000	45'000,00	-5'000,00	-10,0
Fonds pour la musique	0,00	0	500'000,00	500'000,00	-
Fonds des arts de la scène	0,00	0	1'476'446,92	1'476'446,92	-
Fonds pour la participation culturelle	0,00	0	260'995,05	260'995,05	-
Fonds pour les manifestations et la promotion	0,00	0	564'822,00	564'822,00	-
Fonds MiniPIC	0,00	0	63'709,00	63'709,00	-
Fonds de régularisation des loyers	830'035,73	134'400	143'782,50	9'382,50	7,0
Fonds de rénovation des bâtiments du patrimoine financier	0,00	0	1'265'590,00	1'265'590,00	-
Fonds de réserve général du SSL	105'480,00	0	132'435,07	132'435,07	-
Fonds du Service de l'eau	11'483'409,59	11'788'800	16'484'402,73	4'695'602,73	39,8
Fonds « Réserve forestière naturelle du Jorat lausannois »	3'561'798,55	0	0,00	0,00	-
Fonds pour le Plan climat	8'898'179,65	449'900	2'203'907,58	1'754'007,58	389,9
Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires	944'841,06	0	816'791,91	816'791,91	-
Fonds communal vie de quartier	0,00	0	200'000,00	200'000,00	-
Fonds de réserve pour fluctuation de valeur des placements, prêts et participations permanentes	5'995'299,50	0	0,00	0,00	-
Fonds des SIL (hors Fonds pour le plan climat)	71'672'959,39	53'156'800	31'806'317,38	-21'350'482,62	-40,2
Total	103'840'794,43	65'629'900	56'339'772,01	-9'290'127,99	-14,2

Le moindre niveau d'attributions, favorable au résultat 2024 de CHF -9.3 millions, provient de plusieurs éléments mais principalement des attributions aux services commercialisés : SIL CHF -21.4 millions et Service de l'eau CHF 4.7 millions.

Aux SIL, les variations les plus notables sont :

- afin d'éviter une hausse des tarifs du gaz au vu de l'explosion des coûts d'énergie les années précédentes, puis une baisse importante les années à venir, il était prévu de passer les fonds de différence de couverture en négatif temporairement afin de lisser ce tarif sur trois ans, comme cela se fait réglementairement dans l'électricité. Cela n'a finalement pas été possible conformément aux normes comptables. Dès lors, les résultats du gaz sur l'exercice ont été moins bons que prévus au budget et il n'a ainsi été possible d'alimenter le fonds de transition énergétique seulement à hauteur de CHF 2.4 millions contre CHF 19.1 millions au budget ;
- une absence d'attribution suite à un changement de méthode comptable concernant la taxe éclairage public à présent comptabilisée au net pour CHF -6.4 millions. A noter,

que ce changement de méthode est sans impact au résultat : un prélèvement du même montant est effectué en nature 48 (voir ci-dessous).

Quant au Service de l'eau, l'attribution est en lien avec les résultats de l'année (le Service de l'eau est un périmètre autofinancé et son résultat est toujours à l'équilibre).

Hors services commercialisés, la variation est constituée :

- au Service de la Culture, d'une attribution de CHF 2.8 millions non prévue au budget s'explique principalement par un changement de méthode comptable suite à la création des fonds « subventions casuelles » (fonds pour la musique, fonds des arts de la scène, fonds pour la participation culturelle, fonds pour les manifestations et la promotion) (voir rubrique 36 supra). Cette création a entraîné une mauvaise budgétisation des attributions au budget 2024 qui se trouve sous-évaluées d'environ CHF 2.8 millions ;
- au Service des finances, d'une attribution exceptionnelle de CHF 1.4 million au Plan climat provenant de la vente du télé-réseau ;
- au Service des gérances, d'une attribution de CHF 1.3 million au Fonds de rénovation et d'assainissement énergétique des bâtiments du patrimoine financier des revenus nets des bâtiments assainis dans le cadre du rapport-préavis N° 2015/50 ;
- au Service des écoles et du parascolaire, d'une attribution de CHF 0.8 million au Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires.

39	Imputations internes	-CHF 1.0 million ou -0.85%
49		

Ce poste n'entraîne pas de commentaire particulier.

4 REVENUS

40 Impôts

+CHF 45.2 millions ou +7.8%

Le tableau ci-après indique le détail de ce poste pour les deux dernières années :

	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
	CHF	CHF	CHF
Total	604'326'103,16	580'820'000	626'018'849,44
Produit de l'impôt sur les personnes physiques :	<u>407'228'265,43</u>	<u>400'100'000</u>	<u>417'401'546,71</u>
- sur le revenu	333'025'108,24	327'100'000	337'423'618,10
- à la source	22'670'991,35	23'000'000	24'633'045,68
- perçu des étrangers	5'151'386,58	5'000'000	5'260'439,42
- sur la fortune	46'380'779,26	45'000'000	50'084'443,51
 Produit de l'impôt sur les personnes morales :	 <u>106'727'508,13</u>	 <u>87'000'000</u>	 <u>106'773'748,71</u>
 Produit des autres impôts :	 <u>84'868'641,35</u>	 <u>85'400'000</u>	 <u>93'450'833,55</u>
- foncier	45'900'984,80	46'000'000	47'536'006,00
- complémentaire sur les immeubles	6'920'743,10	6'500'000	6'859'959,75
- Droits de mutation sur les transf. imm.	10'873'032,00	11'500'000	10'489'039,55
 Produit de l'impôt :			
- sur les successions et les donations	13'739'099,20	15'000'000	20'473'792,80
- sur les divertissements	7'035'942,25	6'000'000	7'685'120,45
- sur les chiens	398'840,00	400'000	406'915,00
 Taxe de séjour	 <u>3'536'545,20</u>	 <u>5'920'000</u>	 <u>6'828'330,85</u>
 Impôts récupérés après défalcation	 <u>1'965'143,05</u>	 <u>2'400'000</u>	 <u>1'564'389,62</u>

Les recettes fiscales sont globalement en amélioration de CHF 21.7 millions par rapport aux comptes 2023. Cela est principalement dû à l'impôt sur les personnes physiques (CHF 10.2 millions) et à l'impôt sur les successions et donations (CHF 6.7 millions).

Les impôts sur les personnes morales sont restés stables à CHF 106.8 millions.

Personnes physiques

Ainsi que le fait apparaître le tableau ci-dessus, le rendement global des personnes physiques pour 2024 a atteint CHF 417.4 millions, soit une augmentation de CHF 10.2 millions (+2.5%) par rapport aux comptes 2023.

Au 31 décembre 2024, l'ACI déclarait que 99,96 % des contribuables lausannois étaient taxés pour l'année 2018, 99,93 % pour l'année 2019, 99,70 % pour l'année 2020, 99,36 % pour l'année 2021, 97,92 % pour l'année 2022 et 83.70 % pour l'année 2023.

Les impôts comptabilisés en 2024 correspondent aux acomptes facturés (ainsi que les impôts à la source) pour ladite année, additionnés des écarts entre les acomptes et les taxations des années précédentes. En voici le détail avec le rappel des données de 2023 (chiffres en millions de CHF) :

	<u>2023</u>	<u>2024</u>
2015 et antérieurs	1.2	-0.3
2016	0.3	0.2
2017	0.2	0.5
2018	1.2	0.5
2019	0.8	2.2
2020	1.2	4.5
2021	9.3	2.5
2022	50.3	10.3
2023	342.7	48.4
2024	0.0	348.5
	<u>407.2</u>	<u>417.4</u>

Personnes morales

Les résultats 2024 des impôts sur les personnes morales s'établissent en augmentation de CHF 19.8 millions rapport au budget. Cette hausse s'explique essentiellement par des écarts entre les acomptes et la taxation effective réalisée par l'ACI pour certaines entreprises ainsi que par l'adaptation des acomptes 2024.

Le décompte ci-après donne, par année de taxation, les impôts des personnes morales comptabilisés en 2023 et en 2024 (chiffres en millions de CHF) additionnés des écarts entre les acomptes et les taxations des années précédentes :

	<u>2023</u>	<u>2024</u>
2015 et antérieurs	-0.3	0.1
2016	-0.1	0.0
2017	0.1	0.1
2018	1.3	0.2
2019	0.2	3.1
2020	0.4	0.7
2021	27.3	3.3
2022	1.2	24.9
2023	70.8	-0.9
2024	5.8	69.7
2025	0.0	5.6
	<u>106.7</u>	<u>106.8</u>

Autres impôts

L'impôt sur les successions et les donations est supérieur de CHF 5.5 millions par rapport au budget et de CHF 6.7 million par rapport aux comptes 2023. Les impôts fonciers sont en hausse de CHF 1.5 million par rapport au budget et de CHF 1.6 million par rapport aux comptes 2023. Par contre, les droits de mutation sur les transferts immobiliers sont inférieurs de CHF 1.0 million par rapport au budget et de CHF 0.4 million par rapport aux comptes 2023.

41 Patentes, concessions**CHF -0.6 million ou -26.3%**

	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart (+/-) B2024 - C2024	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Patentes, concessions	1'286'692.55	2'176'000	1'604'623.10	-571'376.90	-26.3

La diminution s'explique principalement par des reclassements sous le groupe 42 « Revenus des biens » ci-dessous (-CHF 0.5 million).

42 Revenus des biens**+CHF 19.0 millions ou +15.8%**

	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart (+/-) B2024 - C2024	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Intérêts, prêts et participations	14'509'469.02	18'156'600	22'631'807.99	4'475'207.99	24.6
Revenus des immeubles et autres biens du patrimoine financier	53'220'272.74	50'800'100	56'346'031.42	5'545'931.42	10.9
Revenus des immeubles et autres biens du patrimoine administratif	52'319'126.30	51'116'700	50'742'434.69	-374'265.31	-0.7
Autres revenus	17'234'448.18	609'700	9'970'632.76	9'360'932.76	1535.3
Total	137'283'316.24	120'683'100	139'690'906.86	19'007'806.86	15.8

Sous le poste « Intérêts, prêts et participations », l'augmentation s'explique principalement, au Service des finances, par des dividendes perçus plus élevés que prévu au budget de +CHF 5.1 millions dont Gaznat S.A. (+CHF 4.1 millions) et EOS Holding (+CHF 1.0 million).

Ces variations sont complétées par des revenus (loyers/ gestion) plus élevés que prévu (Revenus des immeubles et autres biens des patrimoines financier et administratif) perçus au Service des gérances (CHF 4.9 millions), les autres variations sont peu significatives.

Sous le poste « Autres revenus », l'augmentation de revenus résulte principalement, au Service des finances, d'un prélèvement de CHF 8.5 millions dans la provision pour l'égalisation du résultat de l'électricité.

43 Taxes, ventes et prestations facturées**-CHF 10.5 millions ou -1.3%**

	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart (+/-) B2024 - C2024	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Taxes de raccordement et d'utilisation	97'336'644.27	93'789'800	101'397'882.47	7'608'082	8.1
Ventes et prestations de service (hors ventes d'énergie des SIL)	108'262'610.48	112'660'500	103'727'934.06	-8'932'566	-7.9
Remboursements de tiers	13'392'862.23	6'789'100	13'830'861.48	7'041'761	103.7
Amendes	25'652'504.45	29'515'000	24'155'745.72	-5'359'254	-18.2
Autres contributions	58'800'075.96	63'522'100	59'662'045.97	-3'860'054	-6.1
Sous-total	303'444'697.39	306'276'500	302'774'469.70	-3'502'030	-1.1
Ventes d'énergie des SIL (électricité, gaz, CàD et contracting énergétique)	498'370'973.75	511'662'600	504'618'583.45	-7'044'017	-1.4
Total	801'815'671.14	817'939'100	807'393'053.15	-10'546'047	-1.3

La diminution globale constatée sous ce poste (CHF -10.5 millions) s'explique principalement :

- aux SIL par la diminution globale des ventes d'énergie (CHF -7.0 millions) ;
- au Corps de police, diminution des amendes (CHF -5.3 millions) ;

Ces baisses sont compensées pour partie par le Service de l'eau avec des ventes d'eau en hausse de CHF +0.9 million mais surtout des taxes de raccordement et d'utilisation excédant le budget de CHF +8.5 millions.

Par ailleurs, il y a une diminution globale des ventes et prestations facturées dans l'ensemble des services de la Ville de CHF -9.8 millions (hors vente d'eau) et des remboursements de tiers (CHF +7.0 millions) répartis également dans tous les services de la Ville.

44 Part à des recettes sans affectation +CHF 0.1 million ou +0.9%

	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart (+/-) B2024 - C2024	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Impôts sur les gains immobiliers	9'999'543.50	10'000'000	10'094'383.85	94'383.85	0.9

Ce poste n'appelle pas de commentaire particulier.

45 Dédommagements de collectivités publiques -CHF 15.1 millions ou -4.2%

	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart (+/-) B2024 - C2024	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fonds de péréquation intercommunal	219'717'109,15	232'720'100	219'289'895,86	-13'430'204,14	-5,8
Facturation à l'Académie de police de Savatan	1'020'513,70	900'000	1'102'893,85	202'893,85	22,5
Participations diverses au Service de protection et sauvetage (hors dispositif sanitaire)	11'195'796,23	10'763'600	10'997'334,03	233'734,03	2,2
Participation cantonale aux charges du dispositif sanitaire (ambulances)	1'627'253,24	2'736'000	3'655'439,54	919'439,54	33,6
Participation cantonale à l'aide au logement	436'224,00	456'400	433'516,50	-22'883,50	-5,0
Participation cantonale à la gestion des PC, PC familles, allocations familiales et remboursement des frais médicaux	7'929'169,17	7'580'000	8'368'739,18	788'739,18	10,4
Participations diverses aux charges du Service social	28'680'297,37	29'832'400	29'681'453,84	-150'946,16	-0,5
Participation de la Confédération aux frais de l'ORP et de l'unité spécialisée ORP-CSR	11'656'223,92	12'101'700	11'595'232,16	-506'467,84	-4,2
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés (ETSL)	5'845'835,70	6'142'000	6'007'947,80	-134'052,20	-2,2
Contribution selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)	21'772'348,30	26'270'500	21'126'362,00	-5'144'138,00	-19,6
Autres participations des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers	15'918'196,24	16'630'200	17'152'625,91	522'425,91	3,1
Participation des communes aux charges de la station d'épuration	10'223'448,71	11'429'600	11'151'177,25	-278'422,75	-2,4
Emoluments du Contrôle des habitants	1'879'781,39	0	1'969'109,50	1'969'109,50	-
Autres dédommagements	3'577'099,58	3'486'100	3'392'511,22	-93'588,78	-2,7
Total	341'479'296,70	361'048'600	345'924'238,64	-15'124'361,36	-4,2

S'agissant de la péréquation intercommunale, compte tenu des décomptes 2023 enregistrés dans l'exercice 2024, le retour du Fonds de péréquation ainsi que les contributions dudit Fonds aux dépenses thématiques ont été inférieurs aux prévisions de CHF -13.4 millions (voir également rubrique 35 supra). Cet écart se concentre surtout sur le volet des thématiques.

L'autre variation significative par rapport au budget concerne les contributions loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) inférieures de CHF -5.1 millions aux prévisions. Ceci

s'explique notamment par des postes vacants, la subvention étant directement proportionnelle à la masse salariale éducative.

Enfin, au Contrôle des habitants, en application des règles comptables en vigueur, les émoluments perçus pour le Canton sont dorénavant comptabilisés au brut (voir également le groupe 35 ci-dessus qui présente les charges y relatives) pour un impact favorable en comparaison du budget de CHF 2.0 millions. A noter que les impacts cumulés aux groupes 35 et 45 n'ont pas d'effet sur le résultat.

46 Subventions acquises

+CHF 1.3 million ou +33.5%

Le détail de ce chapitre se présente comme il suit :

	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart (+/-) B2024 - C2024	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Subventions de la Confédération et du Canton pour les forêts, parcs et domaines	3'938'645.80	293'300	421'633.50	128'333.50	43.8
Contributions au Service de l'eau	0.00	40'000	832'088.25	792'088.25	1980.2
Subventions de l'Etat relatives à la lutte contre le racisme	801'430.00	748'200	748'920.00	720.00	0.1
Subventions de l'Etat au Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics	35'631.40	180'000	158'600.00	-21'400.00	-11.9
Subventions de l'Etat relatives aux structures d'accueil pour sans-abri	2'070'321.88	2'076'400	1'878'422.55	-197'977.45	-9.5
Autres subventions	1'430'124.13	535'900	1'131'652.11	595'752.11	111.2
Total	8'276'153.21	3'873'800	5'171'316.41	1'297'516.41	33.5

La hausse sous ce chapitre (CHF +1.3 million) s'explique principalement au Service de l'Eau (CHF +0.8 million) par des contributions au Fonds de solidarité Eau, montants reversés dans ledit fonds.

47 Subventions à redistribuer

CHF 24.2 millions

L'augmentation de CHF 24.2 millions est due à un changement de méthode comptable. Les subventions de la FAJE encaissées (nature 47) puis redistribuées (nature 37) par la Ville aux différentes institutions privées d'accueil de la petite enfance, étaient jusqu'ici portées au bilan. Cette méthode comptable a été modifiée durant l'exercice 2023 : ces subventions transitent désormais par le compte de fonctionnement. A noter que ce changement est sans impact sur le résultat, une contrepartie du même montant se trouvant en nature 37 (cf supra).

48 Prélèvements sur les réserves**-CHF 23.0 millions ou -19.9%**

	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Ecart (+/-) B2024 - C2024	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fonds de risques pour institutions culturelles	607'000.00	0	648'000.00	648'000.00	-
Fonds des arts de la scène	0.00	0	1'367'563.54	1'367'563.54	-
Fonds pour la musique	0.00	0	463'877.96	463'877.96	-
Fonds pour la participation culturelle	0.00	0	213'972.30	213'972.30	-
Fonds pour les manifestations et la promotion	0.00	0	502'455.40	502'455.40	-
Fonds COVID-19 en soutien de la culture	173'125.06	0	0.00	0.00	-
Fonds du Service de l'eau	13'662'461.76	23'168'600	10'700'639.01	-12'467'960.99	-53.8
Fonds de réserve générale du SSL	638'885.24	179'000	930'907.55	751'907.55	420.1
Fonds « Réserve forestière naturelle du Jorat lausannois »	17'809.00	0	71'235.95	71'235.95	-
Fonds de rénovation d'immeubles	4'032'517.67	6'102'800	5'291'568.91	-811'231.09	-13.3
Fonds Vie de quartiers	0.00	0	69'841.00	69'841.00	-
Fonds de réserve pour la gestion des déchets	766'799.83	3'078'000	1'325'672.69	-1'752'327.31	-56.9
Fonds de réserve pour fluctuation de valeurs	0.00	0	7'559'026.00	7'559'026.00	-
Fonds pour risques génériques financiers	0.00	600'000	0.00	-600'000.00	-
Fonds des SiL	53'902'801.84	82'288'500	63'313'478.74	-18'975'021.26	-23.1
Total	73'801'400.40	115'416'900	92'458'239.05	-22'958'660.95	-19.9

Ce chapitre présente une différence de CHF -23.0 millions qui trouve principalement son explication, d'une part aux services commercialisés : SIL CHF -19 millions et Service de l'eau CHF -12.5 millions et, d'autre part, au Service des finances où un prélèvement de CHF +7.6 millions a été effectué dans le Fonds de réserve pour fluctuation de valeurs des placements, prêts et participations permanentes suite à l'amortissement de la participation dans Romande Energie Holding et BCV en application des règles comptables (voir groupe 33 supra).

Afin d'éviter une hausse des tarifs du gaz au vu de l'explosion des coûts d'énergie les années précédentes, puis une baisse importante les années à venir, il était prévu de passer les fonds de différence de couverture en négatif temporairement afin de lisser ce tarif sur trois ans, comme cela se fait réglementairement dans l'électricité. Cela n'a finalement pas été possible conformément aux normes comptables. Dès lors, les résultats du gaz sur l'exercice ont été moins bons que prévus au budget et il n'a ainsi été possible d'alimenter le fonds de transition énergétique seulement à hauteur de CHF 2.4 millions contre CHF 19.1 millions au budget.

Quant au Service de l'eau, le prélèvement est en lien avec les résultats de l'année (le Service de l'eau est un périmètre autofinancé et son résultat est toujours à l'équilibre).

A noter qu'au Service de la culture, un prélèvement de CHF 2.6 millions non prévu au budget s'explique principalement par un changement de méthode comptable suite à la création des fonds « subventions casuelles » (fonds pour la musique, fonds des arts de la scène, fonds pour la participation culturelle, fonds pour les manifestations et la promotion) (voir rubrique 36 et 38 supra). Cette création a entraîné une mauvaise budgétisation des prélèvements au budget 2024 qui se trouvent sous-évalués d'autant.

3.1.2 Compte des investissements du patrimoine administratif

Ce compte se présente comme suit :

INVESTISSEMENTS	DEPENSES	RECETTES
Immeubles et ouvrages d'intérêt public, subventions d'investissements	161'155'476,53	
Véhicules, machines, matériel, logiciels et matériels informatiques	11'226'548,60	
Marchandises et approvisionnements (augmentation du stock)	3'844'231,53	
Prêts et participations permanentes	8'010,00	1'107'500,00
Subventions et recettes pour investissements		18'380'712,41
Recettes nettes sur les véhicules, machines et matériel		
Investissements nets		156'746'054,25
Sous-total	176'234'266,66	176'234'266,66
FINANCEMENT		
Investissements nets	156'746'054,25	
Amortissement du patrimoine administratif		148'660'829,15
Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	19'427'812,04	
Diminution des fonds de renouvellement et de réserves	36'118'467,04	
Insuffisance d'autofinancement		63'631'504,18
	212'292'333,33	212'292'333,33

Les investissements du patrimoine administratif se sont élevés à CHF 176.2 millions au brut (CHF 156.7 millions au net).

S'agissant de l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il s'élève à un montant de CHF 93.1 millions.

Voici à titre indicatif les principales dépenses effectuées au cours de l'exercice 2024 :

	Tranche annuelle budgétisée	Dépenses 2024
<i>(en millions de CHF)</i>		
<u>Culture et développement urbain</u>		
Grand Pont		0.5 2.1
<u>Sécurité et économie</u>		
Reconstruction de la station de pompage et du réservoir de Montalègre	3.0	4.7
Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau	3.0	6.2
Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau	2.3	1.9
<u>Sports et cohésion sociale</u>		
Divers travaux d'assainissement de la piscine de Mon-Repos	0.6	2.9
<u>Logement, environnement et architecture</u>		
Programme d'entretien et travaux de remise en état de bâtiments du PA	2.2	4.9
Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines	3.2	4.0
Théâtre de Vidy-Lausanne	0.2	1.6
Stratégie informatique 2023-2027	1.4	1.3
Evolution RECOLTE 2019-2023	1.8	1.3
Infrastructure multimodale de la place de la Gare et agrandissement	1.9	1.2

Enfance, jeunesse et quartiers

Rénovation, assainissement et optimisation des bâtiments scolaires	8.7	9.9
Collège de St-Roch – Assainissement et rénovation	2.0	2.8
Modernisation et extension des réseaux informatiques pédagogiques	2.0	1.6

Finances et mobilité

Crédit-cadre bisannuel – Rénovation	11.9	5.4
Echallens - 1ère étape	2.7	1.8
Etudes BHNS (PP8, PP6b, PP11) & Place du Tunne	1.8	1.2
Assainissement du bruit routier	0.8	1.1
Rue vivantes II - Aménagement urbains, valorisation des espaces publics et modération du trafic	3.0	1.1

Services industriels

Renouvellement et modernisation du réseau de distribution électrique	18.6	21.5
Remplacements et extensions ordinaires	18.3	17.5
Axes forts – Tramway	17.5	7.0
Déploiement des compteurs électriques intelligents (1 ^{er} et 2 ^e volets)	8.6	6.7
Plan lumière Lausanne	2.7	2.6
Evolution informatique des SIL	1.7	1.8

Métamorphose

Plaines-du-Loup – Réseau, espaces public et parc	27.2	12.9
Prés-de-Vidy – Fouilles archéologiques	7.9	2.7

3.1.3 Plafond d'endettement

Sur la base du bilan publié au 31 décembre 2024, la dette bancaire et l'endettement net évoluent comme suit :

En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024	Variation
Dette bancaire	2'707,8	2'808,5	+ 100,6
Endettement net	2'008,3	2'072,1	+ 63,8

L'évolution de la dette bancaire brute s'explique principalement en raison des investissements dans les deux types de patrimoine :

1. Investissements du patrimoine financier pour près de CHF 55 millions (dont achats de nouveaux immeubles et parcelles du patrimoine financier pour CHF 43.7 millions).
2. Investissements du patrimoine administratif pour près de CHF 157 millions nets dont seulement CHF 93.1 millions ont pu être financés par l'autofinancement de l'exercice. Le delta, soit CHF 63.6 millions, a donc majoritairement dû être financé par un accroissement de la dette bancaire.

Les investissements du patrimoine financier (essentiellement point 1 supra) n'ayant aucun impact sur l'endettement net, l'accroissement de celui-ci est corrigé d'autant.

D'autres impacts liés à des variations de position au bilan (liées principalement à la périodicité des charges et revenus) influencent dans une moindre mesure la variation de la dette nette.

Il s'agit de rappeler que le plafond d'endettement net pour la présente législature est fixé à CHF 2.4 milliards.

3.1.4 Bilan général

Le bilan ainsi que le détail de certaines rubriques figurent en annexe au présent préavis. Voici quelques renseignements complémentaires :

ACTIF

Patrimoine financier CHF 1'176'656'235.33

10 Disponibilités (caisse, comptes postaux et banques) CHF 1'863'350.37

112 Impôts à encaisser CHF 138'054'484.96

Ce montant correspond au solde figurant dans le décompte émanant de l'ACI, laquelle est responsable de la perception des impôts communaux. Il comporte, d'une part, les arriérés d'impôts dus par les contribuables pour les années antérieures à 2024 et, d'autre part, les montants d'impôts facturés par l'Etat pour 2024 mais non encore encaissés au 31 décembre 2024.

115 Débiteurs CHF 205'474'239.61

Il s'agit de l'ensemble des factures de ventes d'énergie, de loyers et de prestations diverses qui restaient à encaisser par la Commune au 31 décembre 2024.

120 Titres CHF 128'035'562.25

Il s'agit des titres détenus par la Ville. L'évolution n'appelle pas de commentaire.

122 Prêts CHF 27'022'662.15

Ce montant correspond essentiellement au solde du prêt octroyé à LFO S.A. (Lausanne Fibre Optique) pour le paiement du rachat du réseau de la Ville, présenté distinctement sous ce chapitre dans un but de transparence (prêt de CHF 24.0 millions entièrement provisionné).

La variation de CHF 0.6 million est essentiellement due à l'augmentation des prêts en faveur de LaZur S.A. (CHF 0.5 million) et MBR S.A. (CHF 0.2 million).

123 Immeubles CHF 559'869'431.15

L'augmentation de ce poste par rapport à 2023 (+CHF 44.5 millions) résulte principalement des acquisitions effectuées en 2024.

129 Autres placements (stock de vin et contracting énergétique) CHF 35'750'494.53

La hausse observée sur cette section en comparaison à 2023 soit CHF +10.2 millions, est expliquée par les installations de contracting et prestations énergétiques à hauteur de CHF +9.8 millions.

13 Actifs transitoires CHF 80'586'010.31

Sont compris dans cette position, les primes d'assurances et autres frais payés d'avance, certaines prestations à facturer, de même que des acomptes de l'Etat concernant l'exercice fiscal 2024 encaissés au début 2025. Les variations observées entre 2023 et 2024 sont liées à la périodicité (essentiellement diminution des charges payées d'avance CHF -14.9 millions et diminution des produits à recevoir CHF -24.8 millions).

Patrimoine administratif**CHF 1'340'478'344.71**

L'évolution de ce chapitre se présente comme suit (en milliers de CHF) :		
Solde au 1 ^{er} janvier 2024		1'332'393
Investissements bruts		176'234
		<u>1'508'627</u>
dont à déduire :		
– Recettes d'investissements	19'488	
– Amortissements	148'661	168'149
Solde au 31 décembre 2024		<u><u>1'340'478</u></u>

Ce montant est notamment composé des éléments suivants :

14 Investissements du patrimoine administratif CHF 1'181'999'824.70

Les terrains, les bâtiments, les installations techniques et les autres biens affectés à des tâches d'intérêt public sont enregistrés dans ce chapitre, notamment ceux des Services industriels et des patrimoines autofinancés (services de l'eau et de la propreté urbaine) pour près de CHF 700 millions.

15 Prêts et participations permanentes CHF 139'126'742.56

Au fil des ans, la Ville a participé au capital social de sociétés coopératives ou anonymes, fourni le capital de dotation à plusieurs fondations ou octroyé des prêts à des institutions accomplissant des tâches d'intérêt public.

On y retrouve notamment des participations dans les domaines du logement à caractère social, des transports collectifs, de la culture, de l'environnement, des activités sociales et de l'économie, ainsi que celles, importantes, relevant du domaine de l'énergie. Voir le détail dans l'annexe au bilan.

16 Subventions d'investissements CHF 19'351'777.45

L'essentiel de ce poste concerne la subvention pour le transfert des activités du Mudac à Plateforme 10 (CHF 12.0 millions) et la subvention pour la modernisation du site du Palais de Beaulieu (CHF 6.0 millions).

18 Avances aux financements spéciaux CHF 44'280'683.00

Ce montant correspond principalement à des avances de CHF 13.8 millions pour le Fonds de différence de couverture pour la vente d'énergie électrique, de CHF 19.1 millions pour le Fonds de différence de couverture pour le timbre d'acheminement de l'électricité, de CHF 6.7 millions pour le Fonds de différence de couverture pour le timbre d'acheminement des clients finaux du gaz et de CHF 4.7 millions pour le Fonds de différence de couverture pour la distribution de chaleur (timbre d'acheminement) auprès des clients finaux du chauffage à distance.

19 Découvert CHF 1'098'730'298.17

L'évolution de ce chapitre se présente comme il suit (en milliers de CHF) :

Etat au 1 ^{er} janvier 2024	1'079'302
Excédent de charges du compte de fonctionnement de 2024	19'428
Etat au 31 décembre 2024	<u><u>1'098'730</u></u>

La valeur des immeubles et des DDP inscrits au patrimoine financier figure actuellement au bilan pour CHF 560 millions (voir chapitre 123 du bilan). Une réserve latente de CHF 450 millions est à considérer sur ces objets suite au travail d'estimation à la valeur de marché réalisé par la Commission immobilière.

PASSIF**20 Engagements courants** (créanciers essentiellement) **CHF 194'853'842.39****21 Dettes à court terme** **CHF 480'800'000.00**

Cette position englobe l'ensemble des prêts à court terme d'une durée inférieure à 12 mois.

22 Dettes à moyen et à long termes **CHF 2'327'650'000.00**

Le détail de ces dettes figure dans l'annexe au bilan. Au cours de l'exercice 2024, les opérations suivantes ont été réalisées :

	Montant	Intérêt nominal %	Durée
Emprunt effectué			
Emprunt public	100'000'000	1.4295	2024 - 2046
Emprunt public	100'000'000	1.2500	2024 - 2064
Emprunt public	100'000'000	1.5775	2024 - 2078
Total	300'000'000		
Remboursements			
Emprunt public	100'000'000	1.2500	2012 - 2024
Amortissement financier	2'500		
Total	100'002'500		

233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique **CHF 32'270'688.53**

Plusieurs fonds spéciaux sont placés auprès de la Ville. L'augmentation de ce poste de CHF 1.2 million est la résultante de multiples mouvements (attributions / prélèvements) non individuellement significatifs.

24 Provisions **CHF 89'989'365.92**

La diminution de ce poste (CHF 6.4 millions) s'explique principalement par la dissolution partielle de la provision pour l'égalisation du résultat de l'électricité (CHF -8.5 millions) et l'adaptation à la hausse de la provision pour risques sur pertes débiteurs (CHF 3.2 millions).

25 Passifs transitoires **CHF 127'451'827.33**

Cette rubrique est constituée notamment des intérêts courus au 31 décembre sur les emprunts dont l'échéance ne coïncide pas avec l'année civile. Par ailleurs, figurent sous ce poste des charges concernant des factures à recevoir pour l'exercice 2024 ou des recettes perçues d'avance. Comme pour les actifs transitoires, les variations observées entre 2023 et 2024 sont liées à la périodicité.

28 Fonds de renouvellement et réserve **CHF 407'129'837.04**

Le détail de ce poste figure dans l'annexe au bilan ci-après et on retrouve dans cette nature les mouvements liés aux natures 38 & 48 analysées supra (en particulier, ceux liés aux SIL et au Service de l'eau). Hormis les services commercialisés, le mouvement significatif enregistré sous ce poste concerne le Service des finances avec un prélèvement de CHF 7.6 millions dans le Fonds de réserve pour fluctuation de valeur des placements, prêts et participations permanentes.

4. Vente des sous-stations du M2 aux transports publics de la région lausannoise (tl)

Les SIL ne sont plus en mesure d'assurer la maintenance des sous-stations électriques du M2 en raison de départs à la retraite et de la perte de savoir qui en a découlé. Les connaissances spécifiques nécessaires étant rares et n'ayant pas de synergies avec d'autres activités des SIL, les tl ont accepté la reprise de cette activité. Les SIL ont donc résilié le contrat de maintenance mais cette résiliation déclenche automatiquement une

obligation des tl de racheter ces sous-stations à un prix fixé contractuellement d'avance de CHF 4'805'385.- (valeur résiduelle des installations calculée selon la méthode des annuités constantes).

5. Indexation du traitement des membres de la Municipalité

Selon l'article 32 alinéa 2 du règlement pour la Municipalité, les membres de la Municipalité bénéficient des allocations de renchérissement accordées au personnel de l'administration communale et participent comme lui aux mesures de solidarité. Conformément à l'engagement de la Municipalité exposé lors du débat au Conseil communal sur le budget 2025, il est proposé d'ajouter une seconde phrase à l'article 32 alinéa 2 du règlement pour la Municipalité, précisant que l'allocation pour le renchérissement est limitée et calculée sur le salaire médian du personnel fixe de l'administration communale. Cette mesure a déjà été mise en œuvre pour l'année 2025 et sera ainsi pérennisée.

En décembre 2024, le salaire médian du personnel fixe de la Ville de Lausanne s'est élevé à CHF 88'329.- (salaire annuel à 100 %). Selon l'indice des prix à la consommation d'octobre 2024, le taux d'indexation était égal à +0.6 %. En 2025, l'allocation de renchérissement pour les membres de la Municipalité se monte dès lors à CHF 530.- par année.

Règlement pour la Municipalité de Lausanne

Art. 32 Traitement et restitution d'indemnités	Art. 32 <i>nouveau</i> Traitement et restitution d'indemnités
2 Les membres de la Municipalité bénéficient des allocations de renchérissement accordées au personnel de l'administration communale et participent comme lui aux mesures de solidarité.	2 Les membres de la Municipalité bénéficient des allocations de renchérissement accordées au personnel de l'administration communale et participent comme lui aux mesures de solidarité. L'allocation pour le renchérissement est toutefois limitée et correspond à celle du salaire médian du personnel fixe de l'administration communale, tel que calculé au dernier jour du mois précédant l'entrée en vigueur du renchérissement.

6. Impact sur le développement durable

Ce préavis n'a aucun impact sur le développement durable.

7. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2025 / 09 de la Municipalité, du 10 avril 2025 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les comptes de 2024 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2025 / 09, du 10 avril 2025 ;
2. d'approuver le transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier les sous-stations électriques du M2 et d'autoriser leur vente aux Transports publics de la région lausannoise.
3. d'approuver l'ajout d'une seconde phrase à l'article 32 alinéa 2 du règlement pour la Municipalité avec la teneur suivante :

« L'allocation pour le renchérissement est toutefois limitée et correspond à celle du salaire médian du personnel fixe de l'administration communale, tel que calculé au dernier jour du mois précédant l'entrée en vigueur du renchérissement ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexes : Annexe 1 – Bilan 2024
 Annexe 2 – Annexes aux comptes 2024